

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 286

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat d'exposition de peintures - Pôle Culturel Jean D'Ormesson à la Médiathèque.

Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Considérant que le contrat d'exposition ci-annexé établi entre l'association Culture et Sagesse et la commune de Marignane ;

Considérant que l'association Culture et Sagesse met à disposition ses tableaux à titre gracieux et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

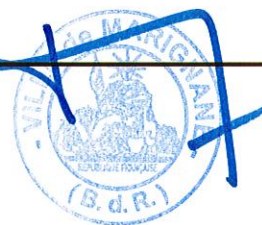
DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat d'exposition avec l'association Culture et Sagesse portant sur une exposition de peintures du 03 février au 30 mars 2025 au pôle Culturel Jean D'Ormesson à la Médiathèque.

Fait à Marignane, le

18 NOV. 2024

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.